

1

avec la

**CFE
CGC**

faisons le point...

Ca y est : les élections vont enfin avoir lieu !...



- Depuis la fusion en 2006 (5 ans déjà !) de plus de 50 entités différentes, les institutions sociales d'Altran (Comité d'entreprise et Délégués du personnel) **n'avaient plus de représentativité** ni de légitimité réelle,
- l'attitude de l'ancienne direction, comme la **propension à la zizanie** qui, hélas, caractérise souvent le syndicalisme français, ont fait qu'une situation qui aurait dû être provisoire a perduré pendant des années,
- la **CFE-CGC, a plusieurs reprises, avait proposé des compromis** ; aujourd'hui, la nouvelle Direction a montré sa volonté d'aboutir : un accord est signé par tous les acteurs sociaux d'Altran ; il représente une synthèse acceptable des attentes et des contraintes,
 - 7 comités d'établissements (CE) : 2 en Ile de France, 5 en Régions,
 - 12 circonscriptions pour les élections des Délégués du Personnel (DP)
- un **référendum** de confirmation a eu lieu auprès des salariés pour éviter toute contestation juridique ultérieure ; la CFE-CGC proposait évidemment de voter massivement oui !
- du fait de la dispersion géographique d'un grand nombre de salariés, le scrutin se déroulera uniquement **par vote électronique ou par correspondance sur demande**
- période fixée :
 - du **mercredi 12 octobre au mercredi 2 novembre 2011**
- reprenez dès à présent une de ces dates sur **votre agenda** ; la durée d'ouverture du scrutin paraît suffisante mais le temps passe vite...
- à noter un autre enjeu important, découlant de la loi du 20 août 2008 ; les élections aux CE servent aussi à déterminer la **représentativité syndicale** ; en clair, les sections syndicales qui n'atteindront pas 10% des voix n'auront plus la possibilité de participer aux négociations dans l'entreprise (NAO).

*Nous reviendrons prochainement dans la suite de nos communications sur l'importance de ces instances et les dossiers qu'elles auront à traiter prioritairement dans les mois qui viennent ; notamment : **l'intéressement, le Perco, les minima salariaux, l'égalité professionnelle, la gestion des emplois et des compétences (GPEC) le plan d'épargne d'entreprise (PEE), etc...***

A BIENTOT

L'équipe CFE-CGC Altran Technologies et Altran CIS

<http://www.cfe-cgc-groupealtran.net>

contact@cfe-cgc-groupealtran.net